

- RECOMMANDATION -
MESURES SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ALBACORE: LIMITATION EFFORT

**TITRE: *Recommandation de l'ICCAT sur des mesures supplémentaires
pour la gestion de l'Albacore de l'Atlantique***
(Entrée en vigueur: **31 mai 1994**)

COMPTE TENU des conclusions convergentes du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) en ce qui concerne l'état du stock d'albacore de l'Atlantique,

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)
RECOMMANDE:

- 1 De ne pas augmenter le niveau de l'effort de pêche effectif exercé sur l'albacore de l'Atlantique au-delà du niveau qui a été observé en 1992.
- 2 Que Tous les pays dont les navires exploitent actuellement l'albacore de l'Atlantique, ou susceptibles de l'exploiter dans l'avenir, qu'il s'agisse ou non de navires battant pavillon de Parties contractantes à la Convention de l'ICCAT, mettent en oeuvre la mesure mentionnée dans le paragraphe 1 ci-dessus.